

études concrètes sur l'assise économique de la région en déclin que l'on réaménage et il en va de même des régions septentrionales de notre pays.

Avant d'entreprendre l'exploitation d'une ressource il faut savoir si cette exploitation est rentable, et il faut le prouver aux portefeuilleistes, que ceux-ci viennent du secteur public et fournissent de l'équipement social, ou bien qu'il s'agisse d'exploitants privés qui placent leur argent et acceptent de courir les risques.

Il faut donc procéder à un examen assez complet d'une ressource sous l'angle pratique, si l'on espère encourager et accélérer l'essor démographique dans les régions septentrionales du Canada. Il ne s'agit pas simplement d'y installer des gens et de les y garder; il faut leur fournir des occasions d'emploi.

Des propositions analogues ont été présentées de temps à autre. De fait, l'honorable représentant a dit que cette question avait été soumise au Conseil du trésor en 1957 ou en 1956.

M. Nielsen: La Chambre n'en a jamais été saisie.

M. Lloyd: C'est peut-être vrai, mais je dirais à l'honorable député que la Chambre est l'endroit tout désigné pour présenter cette proposition. Je lui ai demandé alors pourquoi la Chambre n'en avait pas été saisie de 1958 à 1963? Je ne sais vraiment pas pourquoi. Il avait l'occasion de le faire pendant ces cinq années. Je suppose qu'il a essayé, et qu'il nous expliquera pourquoi il n'y a pas réussi. Il tient toujours beaucoup à nous signaler nos imperfections, de ce côté-ci de la Chambre. Mais je constate qu'il est affligé de la même cécité dont il nous accuse.

M. Nielsen: Je pose la question de privilège. J'étais beaucoup plus aimable que d'habitude, cet après-midi, et n'ai accusé le gouvernement d'aucune imperfection à cet égard. J'ai même dit franchement que j'avais essayé de soulever la question quand je siégeais de l'autre côté de la Chambre, et si le député veut bien prendre connaissance du compte rendu...

M. Lloyd: J'apprécie à leur juste valeur les observations entièrement gratuites du député du Yukon. Elles me font supposer qu'à son avis, il peut espérer accomplir davantage dans le sens d'une aide financière à l'expansion des régions septentrionales du Canada en faisant des recommandations à ce côté-ci de la Chambre, qu'en prenant les dispositions qu'il aurait pu mettre en œuvre lorsqu'il était tenant du gouvernement, et c'est pourquoi il a été si aimable en l'occurrence.

M. Nielsen: Rien n'en témoigne encore.

M. Lloyd: D'ailleurs, je ne suis qu'un député d'arrière-ban. Qu'il s'adresse donc à ceux qui siègent aux premiers rangs, et qui comptent parmi eux des hommes de grande expérience et de grand talent; il pourra leur exposer sa cause.

Sauf erreur, le personnel de la Commission royale chargée des recherches examine la question à l'heure actuelle et il est possible que la Commission en parle dans son rapport. Je n'ai aucune indication sur la façon de voir de la Commission. Mais on me dit que la proposition n'avait pas convaincu certains anciens ministres des Finances qui l'estimaient inefficace. La motion semble supposer que toute personne habitant les régions septentrionales du Canada se voit, à l'heure actuelle, traiter avec injustice par la loi de l'impôt sur le revenu, par rapport à ceux qui habitent les régions plus au sud de notre pays. Il fonde son affirmation sur ce qu'un résident des régions septentrionales du Canada a des frais plus élevés, que la loi de l'impôt sur le revenu ne reconnaît pas. Cette affirmation semble laisser entendre que les exemptions personnelles en vertu de la loi de l'impôt sur le revenu devraient être directement rattachées à un indice de base du coût de la vie et s'accroître quand ce coût dépasse un certain montant. Il me semble que c'est là l'idée que s'efforçait d'exprimer le député. Si on le faisait, il s'en suivrait logiquement et équitablement que les exemptions devraient être haussées non seulement dans les régions où le coût est tellement élevé, comme ce peut être le cas dans le Nord, mais aussi dans les autres régions à coût très élevé, par exemple dans les grandes régions métropolitaines. Il y a certainement une différence notable dans les traitements versés aux instituteurs dans les régions métropolitaines et ceux qu'on verse ailleurs. Qu'on me permette de dire que quiconque a été membre d'un conseil municipal et s'est occupé de taxes sait qu'il existe une vaste différence entre les traitements versés dans les régions métropolitaines et les traitements versés en dehors de leurs frontières.

J'imagine que les exemptions devraient être fixées annuellement en conséquence d'études sur le coût de la vie. Un changement semblable créerait des anomalies qui jetteraient le discrédit sur le régime fiscal, causerait de la confusion aussi bien chez les contribuables que chez les percepteurs, et amènerait une réduction importante du revenu. Quand on a besoin de revenus, évidemment si on y renonce à un endroit, il faut les retrouver ailleurs. Dans la déclaration de l'honorable député, il n'est indiqué nulle part comment le revenu perdu serait reconstitué; il pensait peut-être qu'avec la mise en valeur des richesses de nos régions septentrionales, les